



Projet de déclaration de la délégation sénégalaise lors de l'EPU de l'Autriche (09 novembre 2015)

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation autrichienne.

Le Sénégal relève que depuis son dernier passage à l'EPU en 2011, le Gouvernement autrichien s'est évertué à mettre en œuvre les recommandations acceptées. A cet égard, ma délégation salue les réformes introduites en 2012 dans le code pénal autrichien à l'effet de mieux lutter contre l'incitation à la haine, les dispositions prises pour améliorer l'intégration des minorités et des migrants ainsi que la ratification d'un certain nombre de conventions relatives aux droits de l'homme.

Ma délégation regrette néanmoins les difficultés rencontrées par les migrants dans le cadre du regroupement familial en raison des quotas imposés par les Lands ainsi que les lenteurs observés dans l'octroi du droit d'asile.

Le Sénégal souhaiterait formuler les recommandations suivantes à l'Autriche:

1. Ratifier la Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.
2. Renforcer ses efforts dans le domaine de la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.
3. Augmenter le niveau son aide publique au développement pour atteindre l'objectif convenu au niveau international de 0,7 % du produit intérieur brut (PIB).

Pour terminer, ma délégation exprime ses vœux de succès à l'Autriche dans la mise en œuvre des recommandations formulées au cours de cette 23^{ème} session de l'EPU.

Je vous remercie.